

Interview d'Alain Georgeon, élu de la FFKDA en charge du handicap

PRNSH : Pouvez-vous nous présenter les principaux événements de Handi-karaté organisé par la FFKDA

A. GEORGEON : « De nombreuses actions sont organisées dans les ligues de la fédération de karaté. Des stages de découverte concernent les différents types de handicap. Par exemple, la ligue Champagne-Ardenne a mis en place des stages de formations pour les professeurs qui désirent accueillir ou qui accueillent déjà des personnes en situation de handicap, non-voyants, fauteuils et handicap mental. Nous avons organisé 7 coupes de France de karaté adapté, dont la dernière édition, qui a eu lieu à Jonzac en Charente Maritime, a réuni 130 compétiteurs venus de plusieurs régions de France.

Suite à ces manifestations, des bilans ont été fait notamment avec des éducateurs spécialisés des ESAT et ceux-ci font ressortir les bienfaits du karaté sur la santé, le contrôle de soi, la perte de poids pour certains, etc. Nous pouvons donc dire que le bénéfice est réel.

Le prochain challenge est l'organisation de la coupe handikaraté à Carcassonne le dimanche 27

septembre, en même temps qu'une compétition nationale valide. Nous avons eu la chance de participer au premier championnat du monde handikaraté à Brême en Allemagne au mois de novembre dernier où nous avons présenté un sportif de chaque catégorie de handicap. Cet événement s'est déroulé pendant le championnat du monde valide,

Notre espoir est que le karaté devienne enfin une discipline olympique et qu'il soit également représenté aux Jeux paralympiques ».



Crédits photos : FFKDA

Remerciements à Alain GEORGEON, élu de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées Franck RICHETTI, Conseiller Technique National placé auprès de la FFKDA.

Réalisation : PRNSH - Octobre 2015
Stéphane de Leffe, Chargé de mission



Pôle Ressources National

Coordonnées :

PRNSH - CREPS du Centre
48, avenue du Maréchal Juin - 18000 BOURGES
Tel : 02 48 48 06 15
contact@prn-sporhandicaps.fr
www.handicaps.sports.gouv.fr
www.handiguide.sports.gouv.fr
<https://www.facebook.com/Pôle-Ressources-National-Sport-et-Handicaps-554056114706236/>



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Pôle Ressources National

**RESEAU FEDERAL
SPORT ET HANDICAPS**

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées : le Handi-karaté



Contexte

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, de par la délégation qui lui est attribuée par le ministère chargé des sports, est seule compétente pour assurer toute relation avec les fédérations et organisations étrangères de Karaté, d'arts martiaux vietnamiens et de disciplines associées, pour établir les règlements internationaux et organiser, éventuellement, les championnats et les compétitions internationales, ainsi que les rencontres internationales, open, coupes, ou autres. La fédération compte 227000 licenciés et 4600 clubs affiliés. Elle assure l'organisation de 16 championnats de France et d'un événement international.

Un groupe de travail a été créé en 2001 au sein de la commission «Publics cibles» sous l'impulsion de pratiquants et/ou professionnels du sport et de

la santé spécialisés dans le handicap. Des stages nationaux de formation, et des compétitions ont d'ores et déjà été organisés, tout comme des séquences de sensibilisation dans les écoles régionales de formations. En complément des actions déjà réalisées, une structuration est en cours pour contribuer à développer l'offre de pratique.

La loi du 11 février 2005 rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées et donne une définition légale du handicap. La FFKDA s'inscrit dans cette orientation politique globale en matière d'éducation physique et sportive en faveur des personnes handicapées.

L'amélioration de la capacité d'accueil des personnes en situation de handicap fait partie de la convention d'objectifs liant la FFKDA et le ministère chargé des sports.



Structuration fédérale

Un groupe de travail national composé d'élus et de techniciens a été constitué en janvier 2015 et œuvre pour proposer et réaliser des actions spécifiques. Celui-ci est composé :

- d'un élu du comité d'administration de la FFKDA (réfèrent sur le karaté adapté et à l'origine de la commission),
- d'une enseignante karaté éducatrice spécialisée (Educatrice Spécialisée diplômée d'Etat -Enseignante de Karaté),
- d'un athlète en situation de handicap (vice-champion du monde Handi-karaté à Brême en 2014 – enseignant karaté)
- d'un réfèrent fédéral « handicap » (Conseiller Technique National FFKDA).

La priorité de la fédération est le renforcement de la formation et la création de contenus spécifiques, incluant un rapprochement avec les fédérations Sport Adapté et Handisport.

La création de modules de formation spécifiques Handi-karaté est en cours au sein des diplômes fédéraux et diplômes d'Etat, tout comme l'étude de la création d'un certificat de qualification handisport mention karaté. Cette étape est incontournable et cet engagement favorisera la compétence des enseignants tout en développant la pratique. Un accueil de qualité ne peut se faire sans un encadrement formé et ceci constitue le point de départ d'une action que la FFKDA souhaite de qualité.

Projet Handi-karaté

1. La formation

La commission nationale a pour objectif de mettre en place des réseaux régionaux avec les Fédérations françaises de sport adapté et handisport pour amener une identité d'action harmonisée de manière à mieux accompagner les actions menées localement.

2. Le développement

La FFKDA s'appuie sur un réseau qui se développe progressivement sur tout le territoire dans la perspective d'accueillir ou d'intervenir dans les meilleures conditions auprès de personnes en situation de handicap. Elle dispose d'outils déjà créés, comme les DVD «karaté adapté - Pédagogie et Compétition», «Le karaté par les signes» (DVD Karaté et Langue des Signes). Un guide d'accompagnement des clubs pourrait être envisagé pour compléter ces outils.

Le label Karaté pour Tous

En termes de reconnaissance, la FFKDA réfléchit actuellement à créer un label pertinent et cohérent, répondant aux attentes du ministère chargé des sports. Celui-ci concernerait le karaté pour tous avec une spécialité «handicap», c'est-à-dire que l'enseignant qui suivra et validera la formation fédérale Handikaraté permettra à son club d'être labellisé. Ainsi celui-ci entrera dans le réseau fédéral national. Les structures labellisées auront vocation à intégrer le Handiguide des sports (www.handiguide.sports.gouv.fr).

3. Le haut-niveau

Testé en 2012 à Paris Bercy sous forme de démonstration, la World Karate Federation a lancé en novembre 2014 pendant les Championnats du Monde valide en Allemagne (Brême), la première édition des Mondiaux Handi-Karaté. La compétition est uniquement composée de katas. La France était représentée par trois athlètes pour trois catégories différentes: athlètes handicapés moteur, athlètes en fauteuil et athlètes déficients visuel.

Le prochain championnat du monde en Autriche pourrait voir le Kumite (combat) apparaître. La coupe de France Handisport Karaté (avec 3 catégories) en septembre 2015 à Carcassonne servira de détection pour ces championnats du monde 2016.

Actions Handi-karaté

Les actions fédérales de la FFKDA s'appuient sur ses réseaux nationaux, régionaux, départementaux qui restent à former et accompagner pour :

- les sensibilisations et informations du handicap dans chaque Ecole Régionale de Formation (2h sont dispensées pour chaque formation fédérale au minimum) ;
- les animations Handi-karaté (de plus en plus nombreuses dans chaque ligue) ;
- les formations des enseignants et les stages Handi-karaté (stages de mise en situation pédagogique) ;
- les colloques « Sport et Santé » ;
- la mise en place de compétitions en appui sur les comités départementaux et régionaux :
 - a. Coupe de France Handi-karaté (Carcassonne)
 - b. Open, Challenges nationaux (Languedoc Roussillon, Rhône Alpes, Seine et Marne) et internationales Handi-karaté (Strasbourg) ;
- le développement de l'offre de formation dans le champ du karaté et handicap.



Principaux objectifs de la pratique

La pratique du Handi-karaté a pour ambition de :

- développer une nouvelle motricité (déplacement, coordination, synchronisation) grâce à l'apprentissage des katas et la mise en place de parcours moteurs ;
- développer la tonicité et le système cardiovasculaire;
- transposer à la vie quotidienne les capacités physiques développées par la pratique du karaté (maîtrise de sa force, augmentation de l'endurance à l'effort, motricité fine et habileté motrice) ;
- pratiquer une activité motrice régulière qui contribue à l'amélioration de la condition physique des pratiquants et au-delà de leur santé ;
- proposer des expériences d'intégration ou d'insertion par la pratique sportive (club local ordinaire...);
- passer d'une vision de la personne handicapée à l'image d'un sportif en tant que tel.

Règlements sportifs spécifiques

Deux types de règlements « Handi-karaté » et « karaté adapté » permettent de répondre aux besoins techniques des personnes en situation de handicap. Un règlement national est édité pour la saison 2015-2016.

Ce règlement sportif permettra aux compétiteurs de se confronter selon leur catégorie de handicap. Les catégories du règlement sportif Handi-karaté sont : polyhandicap, handicap moteur en fauteuil, handicap moteur debout, handicap visuel, handicap auditif et handicap mental.

Les catégories du règlement sportif karaté adapté sont : Division 1 (personnes autonomes), Division 2 (personnes ayant un besoin d'un accompagnateur), Division 3 les personnes en foyer occupationnel (personnes non autonomes).